

...VEILLE INFO...VEILLE INFO...VEILLE INFO...VEILLE INFO...VEILLE INFO...

Veille info du 28 septembre 2018 : **PLF 2019 - Budget
de la politique de la ville : 85 millions
d'euros de crédits supplémentaires**

Source : Extraits de l'article de Valérie Liquet (Localtis du 27/09/2018)

Le Ministère de la Cohésion des Territoires annonce "une augmentation sans précédent" du budget consacré à la politique de la ville, avec 85 millions d'euros de crédits supplémentaires. Mais les quartiers prioritaires bénéficieront de bien plus si on tient compte des lignes budgétaires nichées dans d'autres ministères. Rien qu'à l'Education nationale, 78 millions d'euros sont mobilisés en 2019 pour revaloriser les indemnités des personnels affectés en REP+. Et c'est loin d'être tout.

"Le PLF pour 2019 porte l'ambition du gouvernement en faveur des habitants des quartiers", affirme son exposé des motifs en annonçant que les crédits de la mission "Cohésion des territoires" consacrés à la politique de la ville seront augmentés de 85 millions d'euros "pour que l'État puisse pleinement jouer son rôle de facilitateur des projets locaux avec les élus et acteurs de terrain". Le budget 2019 de la politique de la ville passerait ainsi de 428 millions d'euros à 513 millions d'euros en un an. Ces crédits interviendront en complément des crédits de droit commun portés par d'autres ministères (Intérieur, Education nationale, Emploi...), ainsi que l'indique le ministère de la Cohésion des territoires dans son dossier de presse. Il n'a pas communiqué le chiffrage global des crédits qui reviendraient aux quartiers, il faudra pour cela attendre les auditions parlementaires.

La traduction financière de la feuille de route arrêtée en juillet

Les 85 millions de crédits supplémentaires dans le budget de la Cohésion des territoires constituent la traduction financière de la feuille de route "pour la mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers", présentée en juillet dernier en conseil des ministres (voir notre article ci-dessous du 18 juillet 2018), pour les mesures relevant directement de ce ministère. Ils permettront notamment d'augmenter de 1.000 le nombre de postes d'adultes-relais en 2019 (20 millions d'euros de crédits y sont affectés): les postes "FONJEP" (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) passeraient de 750 à 1.500 dans les quartiers. Quinze millions d'euros seront attribués aux "associations nationales les plus

structurantes" avec l'idée, exprimée dans la feuille de route de juillet, que ces associations "amplifient et déploient leurs actions dans les quartiers" grâce à leur capacité d'essaimage.

22 millions d'euros pour soutenir la création de postes d'Atsem

Les "cités éducatives" annoncées dans la feuille de route de juillet seraient lancées dès 2019 grâce à un crédit de 12 millions d'euros inscrit au PLF. Pour rappel, l'objectif est de créer à terme "une soixantaine" de cités éducatives dans de "grands quartiers sans mixité sociale", en concentrant les leviers d'action existants : accueil petite enfance, santé et action sociale, temps péri et extra scolaire, programmes de réussite éducative...

D'autres crédits supplémentaires viendraient soutenir l'initiative sur les stages de 3e pour les collégiens de REP+, le développement de l'accompagnement des jeunes des quartiers avec les cordées de la réussite et le parrainage vers l'emploi (objectif de 100.000 jeunes accompagnés par an d'ici la fin du quinquennat). Dans le domaine de la petite enfance, le ministère de la Cohésion des territoires disposera d'une nouvelle ligne budgétaire, dotée de 22 millions d'euros, pour aider les communes à la création de postes d'Atsem (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) "afin d'encourager la présence de deux encadrants par classe" dans les écoles maternelles des quartiers prioritaires.

25 millions d'euros pour accélérer les projets Anru

Modification de la répartition de la DPV

Le PLF prévoit 150 millions pour la dotation politique de la ville (DPV), avec des modalités de répartition "ajustées" dès 2019. Il s'agit d'une part d'éviter à certaines communes qui gagnent des habitants hors quartiers QPV de perdre leur éligibilité à la DPV (pour cela, le PLF fige à l'année 2016 le ratio de la population totale de la commune). Il s'agit d'autre part de rendre éligibles à la DPV les communes ayant un quartier Anru d'intérêt régional. Il s'agirait aussi de dé plafonner le nombre de communes éligibles à la DPV, aujourd'hui fixé à 180. La dotation de solidarité urbaine (DSU) progressera quant à elle de 90 millions d'euros l'an prochain.

Nous ne manquerons pas de vous informer sur l'évolution de ce projet

Le texte de cette veille info, sera archivée et consultable dans la rubrique [téléchargements de notre site internet](http://www.entreprises-territoires-avenir.org) : www.entreprises-territoires-avenir.org

285 rue Gilles Roberval – Parc Kennedy – MIESS – Bât C – 30900 NÎMES
Téléphone fixe : 04 66 38 28 36 – Télécopie : 04 66 02 42 32 – Portable : 06 75 12 11 17

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 – Siret : 480 892 942 00016
N° de récépissé de déclaration de création de l'Association à la Préfecture du Gard : 032002049